**CONSULTATION N° PIC 24 048 - CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE**

**Annexe à l'Acte d'Engagement du Lot n° 3**

En complément de la fourniture de son mémoire technique, le candidat spécifiera dans le cadre de réponse technique ci-dessous, sa réponse pour chaque exigence de l'offre **« Location longue durée sous forme de crédit-bail avec option d’acquisition à la valeur résiduelle, installation, mise en service et maintenance préventive et curative sur la durée de location, de distributeurs automatiques de vêtements pliés et de dispositifs de recueil du linge sale sur les sites des hôpitaux Henri Mondor, Cochin et Bichat (4 lots) pour le compte du Pôle d’Intérêt Commun SCA-SCB-SMS de l’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pour une durée de quatre (4) ans à compter de la date d'admission de l’installation »** comme indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

**RAPPEL :**

Le présent Cadre de Réponse Technique (CRT) est une des pièces particulières de ce marché (Cf. article 2 du CCAP).

Il est obligatoire de compléter les tableaux ci-dessous et de parapher chaque page.

Sera apprécié le respect du formalisme du CRT dans le cadre de la notation de l'offre.

**CONSIGNES :**

Merci de compléter ces tableaux de façon synthétique. Attention, les écrits mentionnés dans ces cadres de réponse vous engagent.

La hauteur des lignes peut être augmentée afin de pouvoir insérer la totalité des écrits que les candidats souhaitent inclure.

Des éléments techniques peuvent être joints à ce Mémoire Technique, leurs références devront être précisées dans les tableaux qui suivent.

**LOT N° 3 Hôpital Henri-Mondor - services blocs et RBI**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| DV.1 | Fourniture, installation et mise en service de distributeurs permettant de fournir quotidiennement en Vêtements de Travail (VT)   * 900 agents pour l'Hôpital Henri-Mondor - services Blocs et RBI |  |
| DV.2 | Pour ce lot, le personnel aura à disposition les articles suivants :   * Tuniques, pantalons et blouses blancs tailles 0 à 8 |  |
| DV.3 | Les utilisateurs devront avoir accès à tous les distributeurs de l'hôpital en cas de panne. |  |
| DV.4 | La rapidité de la distribution devra permettre d’habiller un grand nombre de porteurs sur une plage horaire limitée**.** |  |
| DV.5 | L’accès aux vêtements devra être simple, sécurisé et ergonomique. |  |
| DV.6 | Le chargement en vêtements propres devra être rapide, simple et ergonomique.  A titre d'exemples les articles pliés sont de dimensions suivantes (en mm):   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | Articles | Largeur | Profondeur | Hauteur | | Blouses MC T3 | 260 | 365 | 32 | | Pantalons T3 | 330 | 340 | 14 | | Tuniques T3 | 255 | 415 | 12 | | Blouses MC T2 | 250 | 350 | 26 | | Pantalon T2 | 310 | 340 | 15 | | Tuniques T2 | 235 | 415 | 13 | |  |
| DV.7 | Les distributeurs devront être installés dans les locaux des vestiaires hommes et femmes du projet du service RBI (la moitié de la capacité de distribution dans chaque local) |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| CS.1 | La capacité des collecteurs devra au moins être égale à une journée de distribution et adaptée à un week-end de 2 jours, système multi-rolls possible. |  |
| CS.2 | Le linge devra être évacué automatiquement dans des rolls de type SCB (dimensions : 90 x 70 x 173) |  |
| CS.3 | Installation d'un collecteur de linge sale dans chacun des locaux prévus dans les vestiaires hommes et femmes du projet RBI - Blocs. |  |
| CS.4 | Les utilisateurs devront pouvoir déposer leur linge sale dans tous les collecteurs en place et être crédités d’autant de pièces notamment en cas de panne d’un collecteur. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| ET.1 | La solution doit fournir une application de gestion centralisée des DAV, accessible depuis tous les sites de l'AP-HP. Elle devra privilégier l'accès par interface WEB. Dans le cas contraire, les sources et procédures d’installation devront être communiquées au SCB. |  |
| ET.2 | La solution devra s’intégrer au système d’information du SCB (domaine Microsoft Windows, SSO, antivirus Paloalto Cortex XDR, configuration réseau, …) et prendre en compte ses éventuelles évolutions futures. |  |
| ET.3 | L'application sera hébergée sur une machine virtuelle fonctionnant sous Microsoft Windows Server 2016 Standard, ou une version plus récente.  Elle sera physiquement située dans le Data Center de l’AP-HP. |  |
| ET.4 | Le matériel informatique (hors serveur central) nécessaire au fonctionnement de la solution sera fourni par le prestataire. |  |
| ET.5 | En cas de dysfonctionnement de la gestion centralisée (exemples : coupure réseau, indisponibilité de l'application ou de la base de données centrale, ...), les DAV devront continuer à fonctionner, sans perte~~s~~ de données. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| GUD.1 | L'authentification des utilisateurs doit se faire :   * Avec la carte professionnelle AP-HP, qui est de type CPx Asip Santé (les caractéristiques sont détaillées dans les fichiers ANS\_PUSC\_nouvelle\_version\_carte\_CPx\_v1.9 et ASIP-PUSC-PSCE\_NP\_CPx-Sans-Contact\_20170331\_v3.0.0 en annexe) * Avec l'identifiant Active Directory de l'utilisateur. |  |
| GUD.2 | L'application doit permettre :   * La création des utilisateurs, * La mise à jour des informations des utilisateurs, * La suppression des utilisateurs.   Les informations minimales pour la création d'un utilisateur sont :   * L’identité de l’utilisateur, * Son service d’affectation, * Sa date d’arrivée, * Sa date de départ, * Sa taille, * Son grade, * Sa fonction, * Son trousseau,   suivant le format de données utilisé par le SCB impérativement. |  |
| GUD.3 | Pour chaque DAV, les données de dispensation et récupération des vêtements devront pouvoir être récupérées et mises à disposition quotidiennement du SCB à l’aide du progiciel RAMSES. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| GA.1 | L'application doit permettre :   * La création des articles, * La mise à jour des informations liées aux articles, * La suppression des articles.   Les informations pour la création d'un article sont à minima les code et libellé de l'article, sa couleur et sa taille. |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| GV.1 | Identification des vêtements :  Les vêtements sont identifiés à l'aide de puces RFID (caractéristiques en annexe), Le système doit donc être capable de lire ces puces. |  |
| GV.2 | Gestion des vêtements par interface :   * La mise à jour de la base de données des vêtements se fera automatiquement à l’aide des données fournies par l’application RAMSES. La mise à jour devra être quotidienne à minima ; les distributeurs devront pouvoir continuer à fonctionner en cas d’échec. |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| ED.1 | * L'application doit fournir une traçabilité complète de l’utilisation du distributeur. Il sera possible d’obtenir la traçabilité de chaque vêtement (date de dernière utilisation, date de chargement et de retrait du DAV, date de restitution des vêtements sales) et une traçabilité complète des actions des utilisateurs. * L'application devra fournir des statistiques permettant d’analyser l’utilisation du distributeur. * L'application devra comporter des outils d’exportation des données vers les logiciels de bureautique standard, comme Excel (la mise à disposition de fichier textes étant un minimum).   L'application fournira des états pré formatés. Le contenu de ces états sera défini au moment de la mise en place de la solution, et devront pouvoir évoluer. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| EI.1 | Installation de l'application centralisée sur serveur :  Le candidat procèdera à l'installation de l'application sur le serveur en machine virtuelle mis à disposition par l'AP-HP, et fournira la documentation et les sources logicielles nécessaires à l'installation. |  |
| EI.2 | Installation des postes clients :  La documentation et les sources logicielles nécessaires à l'installation des postes clients seront fournies. |  |
| EI.3 | La solution devra donner la possibilité de paramétrer l'accès des utilisateurs aux DAV, comme ci-dessous :   * Accès limité à un ou plusieurs DAV ou ouvert à tous les DAV * Accès à un ou plusieurs types de trousseaux de vêtements |  |
| EI.4 | Une solution de sauvegarde des données de l'application doit être fournie, ainsi que la documentation associée. La sauvegarde doit pouvoir être planifiée. |  |
| EI.5 | La solution devra permettre la purge des utilisateurs inactifs. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| DO | Une documentation utilisateur complète devra être fournie en langue française. |  |
|  |  |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| FOR.1 | Le titulaire du marché fournira le guide d’utilisation du matériel en français. |  |
| FOR.2 | Le titulaire du marché assurera la formation du personnel à l’installation du matériel et assurera une assistance téléphonique ou physique ensuite autant que de besoin. |  |
| FOR.3 | Le titulaire sera présent le jour de la mise en service du matériel auprès des utilisateurs et devra, si besoin, être présent les jours suivants. |  |
| FOR.4 | La formation dispensée doit s’appuyer sur un support écrit, fourni à chacun des participants (support reprenant les prescriptions à respecter pour la bonne utilisation du matériel et les consignes de sécurité à respecter).  Un bilan sera effectué par le titulaire un mois après la mise en service et le rapport transmis aux responsables de la fonction linge et au bureau des marchés du SCB . |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| PD.1 | Le titulaire doit fournir obligatoirement en langue française, avant admission, les documents suivants mis à jour :   * Les plans d’installations vues de dessus selon les dimensions du local proposé, * Les plans côtés, * Les prérequis nécessaires au fonctionnement clairement spécifiés. |  |
| PD.2 | Le titulaire s’engage à fournir à la livraison toute la documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant, en double exemplaire.  Il s’engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix et notamment :   * Notices d’utilisation, * Notice technique descriptive avec schémas détaillés du matériel, * Notice d’entretien, * Liste des opérations prévues, leur durée, et leur périodicité dans le cadre de l’entretien préventif, * Liste des opérations à effectuer par un technicien et leurs durées pour établir en urgence, un diagnostic de panne. * Liste des pièces détachées et consommables. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| INST.1 | Le titulaire doit fournir à l’appui de son offre un planning précis du déroulement de l’installation du distributeur et du dispositif de collecte de linge sale. |  |
| INST.2 | Le titulaire du marché doit prévoir l’intégralité des moyens et matériels de manutention et d’installation nécessaire.  L’installation respectera les articles R4323-7 à R4323-12 du code du travail.  Le titulaire doit respecter scrupuleusement les règles de l’art et les règlements de protections des travailleurs en vigueur.  Les camions doivent obligatoirement respecter le protocole de sécurité établi par l’établissement concerné pour l’occasion.  Jusqu’à leur réception par le maître d’ouvrage, toutes les manipulations de fournitures sont à la charge et sous l’entière responsabilité du titulaire du marché.  La manutention (main d’œuvre, moyens de levage, etc.) nécessaire à l’acheminement du matériel dans les locaux d’installation ainsi que le montage et la mise en place du matériel sont à prévoir par le titulaire.  En aucun cas il ne pourra être établi de plus-value pour ces opérations. |  |
| INST.3 | Les contraintes de l’installation sont les suivantes :   * La continuité de service. * Le respect de la méthode RABC, la sécurité, le respect des conditions de travail.   En cours d’installation :   * Nettoyage des lieux dans lesquels le prestataire travaillera, * Evacuation des gravois et déchets correspondants. * Protection des ouvrages adjacents lors de son intervention. * Protection de ses ouvrages.   En fin d’installation :   * Nettoyage de finition de ses ouvrages, avant réception. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| SEC.1 | Le matériel installé doit être conforme à la réglementation notamment à la directive machine 2006/42/CE.  Le matériel installé est considéré comme étant un ensemble de machines commandées de manière à être solidaires dans leur fonctionnement au sens du 4ème alinéa de l’article 2a) de la directive 2006/42/CE. |  |
| SEC.2 | Le prestataire précisera le fonctionnement des dispositifs de sécurité et de maintenance en condition d’utilisation en relation avec son analyse de risque (carters, portes, verrous, clés, asservissements, etc). |  |
| SEC.3 | Le volume sonore du distributeur et du dispositif de collecte du linge sale ne doit pas dépasser 80 dB. Les dispositifs de réduction du bruit pourront être décrits. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP et CCAP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| ENV.1 | Le candidat devra indiquer et justifier dans son mémoire technique :   * La performance énergétique de l’équipement proposé (en kWh/quantité de linge distribué) relative aux consommations d’électricité dans les conditions de production mentionnées, * Les consommations en air comprimé de l’équipement proposé (en m³/heure) dans les conditions de production mentionnées.   Le candidat devra fournir dans son mémoire technique la documentation technique du distributeur et du dispositif de collecte du linge sale avec leurs caractéristiques énergétiques permettant d’attester des consommations et des performances annoncées. |  |
| ENV.2 | Les emballages resteront la propriété du titulaire. Il aura obligation de les collecter en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation. |  |
| ENV.3 | Les modalités de déplacements ont une incidence directe et significative sur les émissions de gaz à effet de serre. Dans son offre, le candidat décrira les actions techniques et organisationnelles mises en place lors de ses prestations pour avoir des transports et des déplacements moins polluants. |  |
| ENV.4 | Le titulaire sera responsable de la valorisation ou de l'élimination des déchets générés par l'exécution des prestations pendant toute la durée du marché. Il sera donc chargé de la collecte, du transport, du stockage, du tri et de l'évacuation des déchets conformément aux réglementations en vigueur.  Le titulaire mettra à disposition de ses équipes, les moyens nécessaires à la collecte des déchets en accord avec les réglementations en vigueur.  En cas d'élimination de déchets réputés "SPECIAL" ou "DANGEREUX", un Bordereau de Suivi de Déchet (BSD) sera établi.  Le titulaire aura l'obligation de présenter, sur demande du PIC SCA-SCB-SMS de l'AP-HP, tout justificatif de traçabilité des déchets. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| AUT.1 | Sur demande du Service Central des Blanchisseries, le titulaire est tenu de participer à toute réunion ayant pour objet la fixation et le suivi du calendrier de livraison et de montage du matériel commandé. |  |
| AUT.2 | Les différentes alimentations ou travaux nécessaires à l’installation seront mis à disposition du titulaire suivant ses préconisations. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| SAV.1 | La maintenance des équipements pendant la durée de la location (4 ans) |  |
| SAV.2 | Le remplacement des pièces défectueuses pendant la durée de la location (4 ans) |  |
| SAV.3 | En cas de défaillance du titulaire, la personne publique peut procéder d’office et aux frais du titulaire aux réparations nécessaires.  Toutefois la garantie ne s’applique pas aux détériorations et accidents résultant de la négligence ou d’une utilisation anormale. |  |

Le titulaire [[1]](#footnote-1)

1. Indiquer les noms et qualité du signataire du marché et apposer le cachet commercial après avoir paraphé toutes les pages du présent document [↑](#footnote-ref-1)